

Bilan succinct de la session relative au repyramidage du CNU 60 12 au 13 juin 2023 à Aix en Provence

Les comptes-rendus des précédentes sessions sont accessibles sur le blog du GTT-AUM :

<https://gttaum.wordpress.com/2019/03/12/cnu-60-compte-rendus-et-conseils/>

La session de repyramidage s'est tenue du 12 au 13 juin à Aix en Provence avec la présence de 20 PR.

NB: Ce bulletin recense de façon la plus exhaustive possible les critères pris en compte pour cette session.

1. Fonctionnement du repyramidage

La procédure de promotion interne dans le corps des professeurs des universités dite de « repyramidage » est fixée par le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés.

Les possibilités de promotions prévues par établissement par un arrêté ministériel sont réparties chaque année par discipline par le conseil d'administration de l'établissement.

Peuvent se présenter à cette promotion interne :

- les maîtres de conférences ou enseignants-chercheurs assimilés hors classe
- les maîtres de conférences ou enseignants-chercheurs assimilés de classe normale ayant plus de dix ans de services effectifs dans ce grade

en possession de l'habilitation à diriger des recherches.

La procédure est la suivante :

- Le CNU donne son avis sur les demandes de promotions internes ;
- Les comités de promotions rendent un avis sur les demandes de promotions internes et les auditions des candidats ayant obtenu les avis les plus favorables ;
- le chef d'établissement qui propose la nomination.

2. Travail de la section 60 du CNU

La section 60 travaille dans le même esprit que pour les qualifications aux fonctions de PR, tout en gardant à l'esprit qu'il s'agit là de promouvoir des collègues MCF en poste depuis plusieurs années et donc à même d'avoir un dossier leur permettant de se présenter devant un comité de sélection.

2.1 Avis donnés

La section doit rendre des avis (A, B ou C) sur

- l'acquis de l'expérience professionnelle,
- l'aptitude professionnelle,

en termes de

- pédagogie,
- activités scientifiques,
- tâches d'intérêt général.

Elle émet également un avis global sur le dossier (A, B ou C) sur

- l'acquis de l'expérience professionnelle,
- l'aptitude professionnelle.

L'équilibre du dossier dans son ensemble est donc examiné avec attention, et une faiblesse détectée dans un item n'empêche pas nécessairement une évaluation très positive (A) du dossier.

2.2 Critères

- **Enseignement** : avoir montré un investissement dans la gestion de filières d'enseignement, le montage de cours et la responsabilité d'UE,.. Ne pas s'être contenté de faire ses heures d'enseignement.
- **Recherche** :
 - o au moins 15 publications dans des revues de rang A, tout en ayant été publiant dans les 4 dernières années
 - o avoir montré un investissement dans l'encadrement ou co-encadrement de thèse, la participation à des contrats de recherche, etc.
- **Tâches d'intérêt général** : avoir montré un investissement dans la participation aux conseils, sociétés savantes, etc.

La fiche d'évaluation utilisée par les rapporteurs est jointe en annexe de ce document.

A noter que la section est tout à fait consciente qu'il n'est pas toujours possible, en étant MCF, d'accéder à des fonctions importantes en termes de tâches d'intérêt général, et c'est là, suivant le profil du candidat, que la partie "aptitude professionnelle" vient moduler l'avis des "acquis de l'expérience professionnelle".

Pour des informations complémentaires veuillez consulter le bilan fait par le bureau de la session : <https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/33/idNode/4243-4248>

2.3 Bilan chiffré

Pour la session 2023, il y avait 93 dossiers de candidature, répartis sur 15 établissements avec un nombre de candidats variant de 1 à 12 par établissement.

- A titre de comparaison, pour la session 2022, qui concernait aussi le traitement rétroactif de la session 2021, il y avait 144 dossiers, répartis sur 29 établissements avec un nombre de candidats variant de 1 à 15 par établissement.

Au niveau des évaluations globales :

- 65 dossiers ont reçu un A pour les acquis et un A pour l'aptitude professionnelle,
- 1 dossier a reçu un A pour les acquis et un B pour l'aptitude professionnelle,
- 10 dossiers ont reçu un B pour les acquis et un A pour l'aptitude professionnelle,
- 16 dossiers ont reçu un B pour les acquis et un B pour l'aptitude professionnelle,
- 1 dossier a reçu B pour les acquis et un C pour l'aptitude professionnelle.

D'une manière plus détaillée, les avis se répartissent en 2023 :

| Evaluation | Acquis | | | | Aptitudes | | | |
|------------|-----------|-------------------------|--------------------------|--------|-----------|-------------------------|--------------------------|--------|
| | Pédagogie | Activités scientifiques | Tâches d'intérêt général | Global | Pédagogie | Activités scientifiques | Tâches d'intérêt général | Global |
| A | 86 | 70 | 30 | 66 | 88 | 74 | 41 | 75 |
| B | 6 | 20 | 52 | 27 | 4 | 17 | 48 | 17 |
| C | 1 | 3 | 11 | 0 | 1 | 2 | 4 | 1 |

c'est-à-dire en pourcentage :

| Evaluation | Acquis | | | | Aptitudes | | | |
|------------|-----------|-------------------------|--------------------------|--------|-----------|-------------------------|--------------------------|--------|
| | Pédagogie | Activités scientifiques | Tâches d'intérêt général | Global | Pédagogie | Activités scientifiques | Tâches d'intérêt général | Global |
| A | 92 % | 75 % | 32 % | 71 % | 95 % | 80 % | 44 % | 81 % |
| B | 6 % | 22 % | 56 % | 29 % | 4 % | 18 % | 52 % | 18 % |
| C | 1 % | 3 % | 12 % | 0 % | 1 % | 2 % | 4 % | 1 % |

A titre de comparaison, ils se répartissaient pour la double session 2021 et 2022 (à noter que pour cette session, il n'y avait pas d'avis global sur les Acquis ni sur les Aptitudes):

| Evaluation | Acquis | | | Aptitudes | | |
|------------|-----------|-------------------------|--------------------------|-----------|-------------------------|--------------------------|
| | Pédagogie | Activités scientifiques | Tâches d'intérêt général | Pédagogie | Activités scientifiques | Tâches d'intérêt général |
| A | 113 | 107 | 40 | 112 | 106 | 45 |
| B | 28 | 30 | 66 | 28 | 31 | 62 |
| C | 3 | 7 | 38 | 4 | 7 | 37 |

c'est à dire en pourcentage :

| Evaluation | Acquis | | | Aptitudes | | |
|------------|-----------|-------------------------|--------------------------|-----------|-------------------------|--------------------------|
| | Pédagogie | Activités scientifiques | Tâches d'intérêt général | Pédagogie | Activités scientifiques | Tâches d'intérêt général |
| A | 78 % | 74 % | 28 % | 78 % | 74 % | 31 % |
| B | 19 % | 21 % | 46 % | 19 % | 22 % | 43 % |
| C | 2 % | 5 % | 26 % | 3 % | 5 % | 26 % |

3. Constitution du dossier

3.1 Pièces à fournir

- La démarche concernant la demande de promotion interne est décrite depuis le portail Galaxie, à la page « promotion interne » :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_promotion_interne.htm

Il est fondamental de transmettre toutes les pièces obligatoires (journal officiel), quelle que soit la section CNU. Ces pièces sont énumérées sur le portail Galaxie (adresse ci-dessus).

*Ces pièces obligatoires sont vérifiées en amont par le ministère qui déclare le dossier recevable ou irrecevable. Les dossiers irrecevables **ne sont pas transmis** aux rapporteurs du CNU.*

3.2 Conseils généraux

- De manière générale, il est conseillé de faire preuve de clarté dans la rédaction de son dossier de candidature, et d'éclairer la section sur tout point susceptible de poser question, et qui souvent a une explication. Il est par ailleurs naturel, lorsque le candidat est MCF depuis de nombreuses années, que l'accent soit mis sur une mission plutôt qu'une autre au cours des années. C'est l'équilibre du dossier dans son ensemble qui est apprécié.
- Il faut également être précis sur les termes, par exemple pour les contrats de recherche : participant, porteur, responsable scientifique, etc.

3.3 Revues internationales à comité de lecture

- Une revue ne peut être considérée comme « internationale » que si son comité éditorial est largement composé d'experts internationaux.
- Les articles dans des journaux uniquement en « *open access* » sont regardés avec circonspection : ils sont acceptés lorsqu'ils sont référencés par Web of Science (voire Scopus) et ont fait l'objet d'un processus d'expertise avéré. Il faut donc faire attention aux revues qui garantissent une publication très rapide.
- La section ne reconnaît pas les publications dans les revues qui ne sont en réalité que des actes de congrès, sans procédures de sélection et d'expertise spécifiques. Il faut donc faire attention aux « *special issues* ».
- Des revues ayant un très faible facteur d'impact ou classées Q3 ou Q4 ne sont pas forcément prises en compte. Pour s'assurer de la qualité de la revue un moyen est de vérifier le niveau d'impact de celle-ci sur Web of Science [voire éventuellement sur Scopus ou dans SJR Scimago (<https://www.scimagojr.com/>)], sachant que les critères qui font foi en cas de doute sont ceux correspondant à Web of Science.
- Pour les articles acceptés ou à paraître mais qui ne sont pas encore publiés, une preuve d'acceptation (un mail par exemple) de l'éditeur doit obligatoirement être joint au dossier de candidature avec les pièces complémentaires. Il est à noter que seuls les articles acceptés avant la date limite de dépôt des dossiers (cette année 12 janvier 2023) sont pris en compte.
- Certaines revues ne sont reconnues par la section qu'à partir d'une date précise :
 - Les Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences : les articles en anglais publiés à partir de 2011 valent pour 1 publication dans la catégorie « revue internationale » ; les articles en français sont comptabilisés comme « revue nationale ».
 - A partir de 2010, les articles en anglais publiés dans les revues suivantes sont considérés comme publiés dans une « revue internationale » : Mechanics & Industry, European Journal of Computational Mechanics (EJCM), European Journal of Environmental and Civil Engineering (EJECE), International Journal of Design and Innovation Research (IJODIR).

- Un brevet international est considéré comme une « revue internationale », un brevet national comme un article de « revue nationale ». Les informations fournies (numéro du brevet, auteurs...) doivent permettre de vérifier la nature du brevet sur le Site EspaceNet (<https://worldwide.espacenet.com/>).
- La liste des publications doit être correctement classée, en séparant bien les revues à comité de lecture parues ou acceptées, des congrès internationaux, nationaux, etc. Les publications soumises doivent apparaître clairement comme telles.
- En cas d'activités pluridisciplinaires, "à cheval" sur plusieurs sections, il est recommandé d'avoir également un certain nombre de publications dans des journaux relevant de la 60ème section.
- Le cas des "special issue" est également regardé avec attention, et il serait pertinent que le candidat explique de manière succincte le processus de review des articles.

Aucun document ou information envoyé directement aux rapporteurs ne peut être pris en compte, l'intégralité des dossiers est téléchargée par les rapporteurs à partir de Galaxie.

CANDIDAT

NOM – Prénom : Age Sit.Actu. : Corps Classe Echelon Depuis :

Etablissement :

Résumé de Carrière (Années – Grades – Etablissements...)

I. ACQUIS EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

I.1 – ACQUIS EN PEDAGOGIQUE

Informations sur l'activité d'enseignement : Pratiques pédagogiques/création/transformation/montage C, TD, TP ...

| |
|----------------------|
| |
|----------------------|

Présentation des enseignements : Initial/Continue/Professionnel, Distanciel/présentiel, Discipline, Type (C, TD, TP), Niveau, Périodes, Volume horaire ...

| |
|----------------------|
| |
|----------------------|

Responsabilités Pédagogiques : Directeur étude, Responsable relations internationales niveau diplôme, Responsable poursuite étude niveau diplôme, Responsable emploi du temps niveau diplôme, Responsable plateforme pédagogique ou atelier ou laboratoire enseignement, Responsable équipement pédagogique informatique au niveau local, prime pédagogique ...

| |
|----------------------|
| |
|----------------------|

Diffusion, Rayonnement, Activités Internationales pédagogiques : Publications pédagogiques (type, coauteurs, année, pages, ...), ERASMUS, Accueil stagiaires internationaux ou nationaux ...

| |
|----------------------|
| |
|----------------------|

Appréciation Acquis I.1 : A B C

I.2 – ACQUIS EN ACTIVITES SCIENTIFIQUES

Thématiques(s) de recherche (mots clés) et Apports :

| |
|------------------|
| |
|------------------|

Laboratoire, équipe

| |
|----------------------|
| <input type="text"/> |
|----------------------|

Lieu Depuis

Travaux scientifiques :

| Revue à comité de lecture reconnues 60 | | | | Brevets | | | | Ouvrages | | | | Congrès | | | |
|--|----------------------|----------|----------------------|----------|----------------------|----------|----------------------|----------|----------------------|---------------|----------------------|----------|----------------------|----------|----------------------|
| Internat | <input type="text"/> | National | <input type="text"/> | Internat | <input type="text"/> | National | <input type="text"/> | Edition | <input type="text"/> | Participation | <input type="text"/> | Internat | <input type="text"/> | National | <input type="text"/> |

Les détails sur les articles de rang A et sur les brevets : revue - position (place / nombre d'auteurs) - année ... doivent être vérifiés

| |
|----------|
| |
|----------|

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Encadrements doctoral et scientifique :

| Nombre de thèses soutenues | | | Nombre de thèses en cours | | | | Post-Doc | | | | Stages M2 en laboratoire | | | |
|----------------------------|--|--------------|---------------------------|--|--------------|--|--------------|--|--------------|--|--------------------------|--|--------------|--|
| Taux ≥25% | | Taux <25% | Taux ≥25% | | Taux <25% | | Taux ≥25% | | Taux <25% | | Taux ≥50% | | Taux <50% | |

Diffusion et rayonnement : Expertise, activité éditoriale, jurys de thèse et HDR, diffusion du savoir (vulgarisation), activité au sein de sociétés savantes, organisation de colloques, conférences, journées d'étude, participation à un réseau de recherche, invitation universités étrangères...

| |
|--|
| |
|--|

Responsabilités scientifiques : Animation équipe, (rôle, taille, composition, budget, dates), contrats de recherche suite appel à projet ou gré à gré (industriels)... préciser le rôle, organisme, ressources financières et humaines...

| |
|--|
| |
|--|

Autres :

| |
|--|
| |
|--|

Appréciation Acquis I.2 :

A

B

C

I.3 – ACQUIS EN TACHES D'INTERET GENERAL

Présentation des responsabilités : Prime de Responsabilités Administratives, ...

| |
|--|
| |
|--|

Responsabilités administratives : (VP établissement, Direction de composantes, Dir Ecole Doctorale, Services communs, Direction de structures de recherche (UMR, EA, SFR, Plateforme...), Missions et gestion de projets d'établissement, Direction de mention niveau composante, Direction licence pro, Responsable relations internationales au niveau univ. ou composante, Chef de dpt, ...)

| |
|--|
| |
|--|

Responsabilités et mandats locaux ou régionaux : (Participation aux conseils centraux (rôle, missions...), Participation aux conseils de composantes, de laboratoires, Autres...)

| |
|--|
| |
|--|

Responsabilités et mandats (internationaux et nationaux) : (Participation instances (CNU, CNRS, Conseil d'établissements public, Jurys de concours, ...), Responsabilités dans agences nationales : HCERES et ANR, ...)

| |
|--|
| |
|--|

Appréciation Acquis I.3 :

A

B

C

II. APTITUDE PROFESSIONNELLE

II.1 – APTITUDE EN PEDAGOGIQUE

Indiquer les items permettant de justifier l'avis sur l'aptitude pédagogique si différent de celui des Acquis

Appréciation Aptitude II.1 :

A

B

C

II.2 - APTITUDE EN SCIENTIFIQUE

Indiquer les items permettant de justifier l'avis sur l'aptitude en scientifique si différent de celui des Acquis

Appréciation Aptitude II.2:

A

B

C

II.3 - APTITUDE POUR TACHE D'INTERET GENERAL

Indiquer les items permettant de justifier l'avis sur l'aptitude en TIG si différent de celui des Acquis

Appréciation Aptitude II.3 :

A

B

C